



Date d'affichage : du 22 avril au 22 juin 2021

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 AVRIL 2021

Le lundi 19 avril 2021 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'Orme Robin à Moigné, sous la présidence de M. Mickaël BOULOUX, Maire.

Présents : M. BOULOUX, Mme PÉTARD-VOISIN, M. MANGELINCK, Mme YVET, Mme TEBESSI, M. PITON, Mme BRETON, M. CHENUT, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LAIZÉ, Mme MELOU, Mme LE FORT-PILLARD, Mme MACIÉ, Mme TEYSSIER, M. DENIS, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. GÉRARD, Mme DEPRÉAUX, M. BERTHO et M. ARS.

Excusés : M. LESNÉ (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN), Mme PITOIS (pouvoir à Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE), M. BRÉMOND (pouvoir à Mme LE FORT-PILLARD), M. GILBERT (pouvoir à M. MANGELINCK), M. LE GALL (pouvoir à M. BOULOUX) et Mme LE ROUX (pouvoir à Mme MELOU).

Monsieur Hugo DENIS a été nommé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- | | | |
|-----------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2021-032 | APPROUVE | A l'unanimité la proposition de la Commission consultative des Marchés à procédure adaptée réunie les 12 et 16 avril 2021 et attribue les marchés aux prestataires retenus, autorise le Maire à signer les marchés conclus avec les entreprises y compris pour le lot n°15 Photovoltaïque estimé à 18 000 € HT, pour lequel une nouvelle consultation est engagée, autorise le Maire à signer tout autre document se rapportant à cette affaire. |
| 2021-033 | APPROUVE | A l'unanimité la proposition du rapporteur telle que présentée, dit que la subvention exceptionnelle de 80 €uros sera prélevée sur le c/6574 du budget principal au profit de la Société Nationale de Sauvetage en Mer. |
| 2021-034 | APPROUVE | A l'unanimité les suppressions et les créations de postes relatives aux grades suivants : <ul style="list-style-type: none">• Espaces verts<ul style="list-style-type: none">○Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème} (création) et Adjoint technique 35/35^{ème} (suppression) – 01.06.2021• Service EEJ Périscolaire<ul style="list-style-type: none">○Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 31.59/35^{ème} (création) et Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (suppression) – 01.06.2021○ATSEM principal de 1^{ère} classe 28/35^{ème} (création) et ATSEM principal de 2^{ème} classe (suppression) – 01.06.2021• Services administratifs – Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème} et Adjoint administratif 35/35^{ème} (suppression) – 01.06.2021 |

adopte en conséquence le tableau des effectifs, **indique** que les crédits nécessaires au financement de ces créations de postes sont inscrits au Budget Primitif 2021.

- 2021-035** **PREND ACTE** Des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées en matière de Gestion des Ressources Humaines.
- 2021-036** **PREND ACTE** Des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 10 juillet 2020 (vente de gré à gré).
- 2021-037** **CONSTATE** L'extinction des créances précitées pour un montant de 736,27 €uros et prend acte de l'admission en non-valeur des titres présentés.
- 2021-038** **PREND ACTE** Des réponses adressées aux Déclarations d'Intention d'Aliéner.
- 2021-039** **APPROUVE** A l'unanimité (*M. CHENUT ne prenant pas part au vote*) la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées AB 292P pour 14 928m², AB 291 pour 497 m², AB 290 pour 93 m², AB 289 pour 25 m², AB 288 pour 150m², propriétés communales, soit un total de 15 693m² au profit du Département d'Ille et Vilaine selon le plan de division établi par le géomètre, **précise** que cette cession fera l'objet d'une clause de retour gracieux à la commune si le site perdait sa fonction dédiée au service public de l'Éducation Nationale, **approuve** l'établissement d'une convention d'occupation précaire au profit du Département d'Ille et Vilaine pour la parcelle cadastrée AB 292P pour 1 510m² située sur la zone Nord Est du collège Georges Brassens constituée d'un parvis et d'un garage à vélos, **désigne** l'étude notariale Not'Ouest du Rheu pour établir l'ensemble des actes associés à cette cession, **autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette cession et à cette convention d'occupation précaire pour une durée de 4 ans.
- 2021-040** **PREND ACTE** De la lettre d'observations définitives transmise par Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne aux 43 Maires de Rennes Métropole concernant la compétence chauffage urbain exercée par Rennes Métropole durant les exercices 2015 et suivants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Fait à Le Rheu, le mardi 20 avril 2021



Maire,

Mickaël BOULOUX

Le rapport intégral des délibérations peut être consulté à la Direction Générale des Services aux heures ouvrables.

Les délibérations du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de leur publication ou de leur affichage.